

## **Mandat spécifique du Groupe de travail sur les droits sociaux (GT-DH-SOC)**

**1. Nom du comité :** Groupe de travail sur les droits sociaux (GT-DH-SOC)

**2. Type de comité :** Groupe de travail

**3. Source du mandat :** Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

### **4. Mandat :**

i) Examiner:

- La mise en oeuvre de la Recommandation n° R(2000)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le droit à la satisfaction des besoins matériels élémentaires des personnes en situation d'extrême précarité ;
- La jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur des obligations positives dans le domaine des droits sociaux ;
- Les développements par rapport à la Charte sociale européenne ;
- Les développements par rapport à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- Les travaux en cours, au sein des Nations Unies, relatifs à l'élaboration d'un Protocole facultatif au Pacte sur les droits sociaux, économiques et culturels reconnaissant un droit de réclamations individuelle et/ou collective ;
- Les développements par rapport au Protocole 12 à la CEDH ;
- Tout autre instrument ou développement pertinents dans ce domaine.

ii) Sur la base de ces éléments, considérer si d'éventuels nouveaux droits ou des aspects de ces droits pourraient être justiciables dans le système de contrôle institué par la CEDH.

### **5. Composition :**

i) Le groupe de travail est composé d'un(e) Président(e) et de sept membres, spécialistes dans le domaine des droits sociaux : Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Irlande, Pays-Bas, Fédération de Russie, et Turquie (Présidence).

ii) D'autres Etats membres, les observateurs auprès du CDDH, ainsi que l'Assemblée parlementaire et le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) peuvent également participer aux travaux, à leurs frais.

### **6. Méthodes de travail :**

i) Le GT-DH-SOC consultera/échangera des vues avec le Comité européen des Droits sociaux et la Cour européenne des Droits de l'Homme.

ii) Le GT-DH-SOC décidera de l'opportunité de faire appel à des consultants.

#### **7. Durée du mandat :**

Le présent mandat sera révisé le 30 juin 2005.